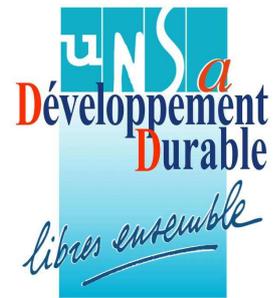




S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



## n°29 : Comité technique d'établissement du 19 mai 2015

**Représentants du personnel :** CGT + FO +

**CFDT:** Claude GUILLET, Stéphane POULNOIS( titulaires), Patrick FOURMIGUE (suppléant)

**UNSA :** Hélène CHASSAGNOL (titulaire)

**Direction Générale :** le DG, la SG+DRH et ses deux adjointes, ainsi que la chef du service Action sociale (secrétariat assuré par Elise Kamuhanda du Service du Dialogue Social).

**CFDT** et **UNSA** font leur déclaration liminaire, diffusée à tous les agents, en temps réel.

### 1 – Orientations pour l'action sociale au Cerema

La direction générale nous présente ses orientations en rappelant son attachement à assurer la continuité des prestations en lien avec les textes régissant l'action sociale de nos ministères.

Nous, **CFDT** et **UNSA**, avons rappelé, mais sans nous étendre, la mauvaise préparation de la transition CETE-Cerema en matière d'action sociale.

**Le Directeur Général** propose la création d'une **COPAS** (Commission d'Orientation Pour l'Action sociale) au niveau de l'établissement. Celle-ci est le pendant des CRCAS (comités régionaux de concertation de l'action sociale) situées auprès des DREAL/RBOP, qui répartissent les budgets au niveau d'une zone de gouvernance (région).

Le rôle de cette **COPAS** sera de définir les orientations générales, mais aussi d'arbitrer les affectations de budget aux CLAS (Comité Local d'Action Sociale, dans chaque DTer/DTec).

Cette instance regroupera les 10 présidents de CLAS et des représentants de l'administration, des syndicats, de la FNASCE, de la MGET.

Cette instance devrait être mise en place au 2<sup>o</sup> semestre 2015. Il était temps, car nous la réclamions depuis la création du Cerema. Pour autant, elle est loin de régler tous les problèmes ; il sera essentiel de rédiger des textes d'organisation précis, sur la base de ceux du MEDDE/MLETR.

La **CFDT** et l'**UNSA** seront attentifs et pèseront sur leur rédaction afin de garantir l'équité entre les agents de l'établissement et ceux de nos ministères.

### 2 – Frais de déplacements

Le titre complet est "**La revalorisation des taux et barèmes de remboursement des (...)**".

**La SG adjointe** expose la note de proposition de la direction générale (cf. **PJ**). Présentation au CA du 29 juin et, si approbation, entrée en vigueur au 1<sup>o</sup> septembre 2015.

Les 80 500 repas et les 16 000 nuitées annoncées sont des estimations car les outils diffèrent entre les DT. Le siège finalise un outil commun de traitement des frais de déplacement à toutes les DT, qui sera mis en place en 3 vagues (juin et sept 2015 puis janv 2016). A compter du 01/01/2016, cet outil permettra à la DG d'avoir une connaissance complète.

**La SG adjointe** nous présente oralement des exemples d'autres ministères et EP qui appliquent des exceptions aux taux de 15,25 € et 60 €.

**CFDT** et **UNSA** insistent sur la mauvaise qualité des hébergements auxquels conduisent parfois la faiblesse du taux actuel.

**CFDT** et **UNSA** rappellent leurs **revendications** (cf. déclaration liminaire en dernière page).

- **Repas.** Réévaluation de 15.25 à 20 €, **sans fourniture de justificatif**, pour ne pas surcharger les agents des services supports (saisie et paperasse).
- **Nuitées.** Pour les déplacements sur Paris, Lyon ou autres métropoles, porter le plafond à 90 €, comme pour les DDI, après accord préalable du supérieur hiérarchique.
- **Avance des frais d'hôtellerie.** Le Cerema devrait négocier des accords avec des hôteliers, pour éviter aux agents qui le souhaitent de faire l'avance des frais.

## GESTION DES JUSTIFICATIFS DE REPAS



**Le directeur général, Bernard Larrouturou :**

- nous annonce d'entrée que ce sujet sera **difficile à faire accepter au Conseil d'Administration**, car une augmentation des dépenses ne va pas de soi par les temps qui courent.
- insiste sur son engagement à porter sa proposition de revalorisation au CA, car il est conscient que les **déplacements sont un élément essentiel de l'activité du Cerema** et ce, pour toutes les catégories de personnel.
- **refuse** de présenter une revalorisation des forfaits actuels et n'accepte que de rembourser des frais réels avec des plafonds.
- estime que sa proposition présente l'avantage de maintenir les forfaits plancher actuels et d'apporter un plus, mais conditionné par la fourniture de justificatif,
- **clôt les échanges** en rappelant que ce point ne nous est présenté que pour information avant passage en conseil d'administration, seule instance compétence sur le budget.

**CFDT** et **UNSA** rappellent que non seulement la revalorisation des frais de mission est rendue nécessaire par l'augmentation des prix de l'hôtellerie et de la restauration mais qu'il faut aussi mieux prendre en compte la situation des agents qui se déplacent fréquemment. D'une part, au niveau des conditions de travail (conciliation avec la vie privée, temps de travail, heures supplémentaires, récupération...), d'autre part pour leur évolution de carrière (formations, préparation aux concours...).

Une revalorisation à la hauteur des attentes serait un signe fort donné par la Direction Générale aux agents sur des "*métiers à fortes contraintes de déplacements*", à la fois pour conserver les compétences et en attirer de nouvelles.

### 3 - Bilan social 2014 du Cerema

Le titre complet est : "*(...) : présentation de la démarche et du projet de sommaire*"

Il y a un gros travail à faire pour mettre en cohérence des données des différentes directions. Il pourra être présenté au CTE de septembre.

**CFDT** et **UNSA** veulent un vrai bilan social et pas un rapport d'activité bis et encore moins une plaquette de com qui, comme l'écrit la Direction Générale, "*doit donner envie d'être lu et donner envie*

de venir travailler au Cerema ou de travailler avec le Cerema"! Nous demandons aussi un comparatif avec le Bilan social du MEDDE/MLETR, pour donner plus de sens aux chiffres bruts.

#### 4 - Réorganisations dans les services : quel CT est consulté ?

Le titre complet est : "**Attributions des comités techniques spéciaux de service concernant les réorganisations internes aux directions techniques et territoriales**"

Le Comité Technique d'Établissement (**CTE**) est consulté pour avis (avec vote), en cas de modification de Départements ou Labos en DTer/DTEC ou des Directions du Siège.

Les Comités Techniques Spéciaux de Service (**CTSS** en DTer/DTEC) sont eux consultés pour avis (avec vote), en cas de modification des structures précédentes et celles du niveau juste inférieur

Les modifications des entités de niveau "*Direction-3*" (par exemple, une "*unité*" d'un "*groupe*" d'un Labo) font juste l'objet d'une information du CTSS (c'est à dire sans vote). Sur ce point, **CFDT** et **UNSA** considèrent qu'il s'agit d'un recul par rapport aux pratiques des CETE, et demandent que toute modification d'organigramme soit soumise à l'avis du CTSS.

Ce CTE s'est tenu sur la journée (à force de le demander) et, **GRANDE PREMIÈRE**, nous avons donc pu traiter correctement l'ensemble des points à l'ordre du jour et même des questions diverses !

## QUESTIONS DIVERSES

#### Suivi des effectifs par domaine et champ d'action

Le directeur général estime cette demande pertinente mais pas simple. A voir dans le cadre de la cartographie des compétences, dont la première version serait disponible début 2016.

#### Publication des postes "réservés Cerema" ?

La **SG** rappelle la règle imposée pour ne pas dépasser le plafond de masse salariale : les postes du prochain cycle de mobilité sont tous fermés aux extérieurs Cerema.

**Huit exceptions** : 7 postes de direction et 1 B "*ne pouvant pas être pourvu au sein du Cerema*" que la direction estime "*indispensable(s?)*".

#### Rapport Berteaud, sur l'immobilier du Cerema

Le **DG** rencontre Pascal Berteaud, Francis Rol-Tanguy (SG du MEDDE/MLETR) et le DRI (tutelle), dans une dizaine de jours, pour échanger sur ce rapport qui devait sortir mi-mars !.

Bernard Larroutou va insister sur sa demande de diffusion à tous les agents du Cerema.

#### CHSCT de la DTerCE et du Siège ?

Un CHSCT de la DTer CE qui s'est tenu à Bron lundi 18 mai. Comme le CTSS, il concerne aussi les agents du Siège qui y sont administrativement rattachés.

**CFDT** et **UNSA** font part de leur étonnement sur l'absence de représentant de l'administration du Siège au. Aucun document ne faisait état des agents du Siège, malgré des problèmes identifiés.

Y aurait-t-il un problème de communication entre la direction de la DTerCE et l'administration du Siège ? Le silence de Bernard Larroutou et de Sylvie Moreau ne nous rassure pas...

**Les deux prochains CTE : 9 juillet 2015 et 29 sept. 2015**

# Comité Technique du Cerema du 19 mai 2015

## Déclaration liminaire des représentants CFDT et UNSA

Notre déclaration liminaire portera sur **deux points importants pour les agents** :

1. **La revalorisation** des taux et barèmes de remboursement **des frais de déplacements**
2. Les orientations pour **l'action sociale au Cerema**

### 1 - LES FRAIS DE DÉPLACEMENT.

Votre état des lieux 2014 est plus que succinct. **Nous souhaitons disposer de données plus détaillées**, à savoir, la répartition par Direction et Siège, voire par catégorie, les parts des missions outre-mer, étranger, formation professionnelle...

Vous dites vous être appuyés sur "*l'évolution des prix de la restauration et de l'hôtellerie depuis 2006*", ainsi que sur une "*analyse comparative dans différents établissements publics et services de l'État*". Soit, mais pourquoi ne pas nous avoir communiqué ces éléments ?

Nous prenons déjà bonne note de votre première proposition de revalorisation, à savoir *la possibilité d'un remboursement aux **frais réels plafonnés**, à 18 € pour les repas et à 75€ pour les nuitées, sous réserve de la fourniture d'un justificatif.*

Néanmoins, la **CFDT** et l'**UNSA** vous demandent de prendre en compte **TROIS demandes** :

**1) Repas.** Tout d'abord, le montant de 15,25 € (100 Francs) date de 2002, et non pas de 2006. La réévaluation devrait donc se situer entre **19 et 20 €**. Ensuite, l'application du **demi-taux** dans les restaurants administratifs mérite d'être réexaminée. Enfin, on peut s'interroger sur le coût de traitement administratif et comptable de dizaines de milliers de justificatifs... Une augmentation du forfait, **sans fourniture de justificatif**, serait plus simple.

**2) Nuitées.** Nous demandons l'ajout de la disposition de l'arrêté "DDI" qui autorise le remboursement aux frais réels avec un **plafond à +50%** du taux de base, "*après accord préalable du supérieur hiérarchique et sur production de pièces justificatives*". Cela porte le plafond des nuitées à 90€, montant rencontré assez souvent sur Paris, Lyon ou autres métropoles,

**3) Avance des frais d'hôtellerie.** Le Cerema pourrait négocier des accords avec des hôteliers, notamment sur le Grand Paris et Lyon-Bron, pour éviter aux agents qui le souhaitent de faire l'avance des frais et limiter le traitement de factures individuelles.

### 2 - L'ACTION SOCIALE AU CEREMA.

En février dernier, la CFDT vous avait interpellé sur le retard et les insuffisances dans la mise en place de l'action sociale au Cerema. Nous avons démontré l'urgence de mettre sur pied une organisation provisoire, en attendant qu'un groupe de travail produise des textes internes précis.

Dans le document proposé au débat, rien ne fait référence au caractère provisoire ou au groupe de travail action sociale que vous aviez évoqué.

Même si nous avons été entendus sur la création d'une instance au niveau de l'établissement, pour autant, le texte intitulé « *orientation pour l'action sociale au Cerema* » n'est pas précis et encore moins exhaustif pour permettre à l'action sociale d'être efficace. Pour mémoire, le texte d'organisation de l'action sociale au MEDDE/MLETR d'octobre 2014 a nécessité 4 ans de travail.

Alors maintenant la question est : "*le Cerema est-il prêt à appliquer ce texte avec uniquement des adaptations au fonctionnement d'un établissement public ? Ou alors le Cerema désire-t-il construire une organisation sur mesure ?*".

**Car il faut être clair.** L'action sociale, ce sont des prestations ministérielles et interministérielles, la restauration collective, mais c'est aussi la gestion de l'activité, la carrière des président(e)s de CLAS et la gestion financière des crédits. La CFDT et l'UNSA rappellent leur attachement à une action sociale au Cerema de même niveau que dans les autres services de nos ministères.

**Nous ne pouvons nous contenter d'un bilan imprécis et d'une liste de bonnes intentions.**

La **CFDT** et l'**UNSA** regrettent que malgré de multiples rappels cet aspect de l'organisation de l'établissement public ait été mis de côté, avec une volonté manifeste de se détacher du CCAS (Comité consultatif d'action sociale, au niveau Ministériel).

**Nous continuerons à revendiquer une action sociale structurée et efficace, au service des personnels du Cerema.**